

Modalités de soumission des projets

Tout dossier de soumission à la Mission d'un projet de recherche spontané doit **obligatoirement** comprendre en **15 exemplaires papier** les documents suivants :

1. un **projet de recherche**,
2. une **note de présentation** des chercheurs et des laboratoires devant participer à ce projet,
3. une **fiche de renseignements administratifs et financiers**.

Ces documents devront être établis avec le plus grand soin, faute de quoi les dossiers ne pourront être examinés par le Conseil scientifique de la Mission de recherche Droit et justice. Toute autre pièce jugée pertinente pourra être jointe à l'appui de la demande.

Les dossiers sont à adresser sous deux formats :

- Un dossier papier constitué **en un seul tenant**, imprimés recto-verso à nous adresser (*)
- Une version électronique (format PDF) **en un seul tenant** du dossier envoyé par mail à : mission@gip-recherche-justice.fr

Projet de recherche

Solidement argumenté, il n'excédera qu'exceptionnellement une **dizaine de pages** (annexes non comprises). Seront mentionnées les **références théoriques** auxquelles il sera fait appel et distingués, parmi celles-ci, les travaux sur lesquels les chercheurs comptent particulièrement s'appuyer.

L'**objet même de la recherche** sera défini avec précision et le **dispositif méthodologique** (hypothèses, objectifs, approches ...) devra être exposé en détail.

Les **données nécessaires à l'étude** devront être présentées selon leur nature, leur mode de recueil et les principes de leur exploitation.

Les **conditions d'accès au terrain** seront explicitées. La plus grande insistance est mise par la Mission de recherche sur la nécessité **d'apporter la preuve de l'accès aux données, à des personnes-clés, au terrain en général**, condition essentielle de la faisabilité de la recherche. Il conviendra d'exposer les **différentes phases d'exécution de la recherche**. Leur durée ainsi que celle, globale, de la recherche, devront faire l'objet d'une évaluation précise.

La **durée de la recherche** devra être explicitement mentionnée.

Note de présentation du chercheur ou de l'équipe devant conduire la recherche

Seront présentés (nom, qualité, statut, institution ou équipe d'appartenance) les chercheurs devant participer au projet de recherche. Une attention particulière sera portée aux responsables scientifiques (CV synthétique), lesquels seront clairement identifiés.

Un résumé sommaire (2 à 3 pages maximum) des travaux de recherche et des orientations scientifiques des équipes auxquelles se rattachent les chercheurs est également attendu.

La collaboration entre plusieurs équipes est bien évidemment possible, surtout si elle apporte une dimension interdisciplinaire. Un responsable par équipe devra alors être désigné.

Une coopération avec une équipe ou plusieurs équipes de recherche étrangères, dûment présentées, est possible.

Fiche de renseignements administratifs et financiers

Cette fiche de renseignements peut être téléchargée à partir du site internet de la Mission : www.gip-recherche-justice.fr (rubrique « Appel à projets de recherche »).

La partie administrative de cette fiche est, pour l'essentiel, une reprise synthétique de certains renseignements contenus dans les deux documents précédents (Projet de recherche et Note de présentation du chercheur ou de l'équipe).

La partie financière est consacrée au budget prévisionnel de la recherche, la demande de crédits devant être justifiée avec le plus grand soin, poste par poste. Un RIB devra être joint au budget prévisionnel.

Dispositions diverses

Les projets seront examinés par un comité d'évaluation *ad hoc* constitué en fonction des projets déposés. Il sera composé de praticiens issus des directions du ministère de la Justice à l'origine du thème ayant donné lieu à l'appel à projets (Direction de la protection judiciaire de la jeunesse) ainsi que d'enseignants-chercheurs et chercheurs spécialistes de la question.

Après évaluation des dossiers par ce comité, il pourra être demandé aux équipes retenues que des modifications soient apportées aux projets de recherche et aux budgets initiaux.

Les modalités d'exécution des projets retenus seront précisées par convention entre l'organisme demandeur et le groupement d'intérêt public Mission de recherche Droit et Justice (consultable en ligne sur notre site : <http://www.gip-recherche-justice.fr/deposer-un-projet/>).

Sauf exception, cette convention prévoit la remise, par l'équipe de recherche, de trois documents à la Mission de recherche Droit et Justice :

- une **note méthodologique**, à échéance variable selon la durée de la recherche (entre 1 et 3 mois après notification de la décision budgétaire),
- un **rapport intermédiaire de mi-étape**,
- un **rapport final, une note de synthèse et un résumé**, présentant les résultats de la recherche. Conformément à sa vocation de service public, la Mission de recherche procédera à la diffusion et à la promotion des documents finaux, *via* tout support qu'elle estimera adapté (site internet notamment).

La validation de ces documents par la Mission de recherche Droit et Justice entraînera la mise en paiement de la partie correspondante du budget.

(*) Adresse postale de la Mission :

Mission de recherche Droit et Justice - Ministère de la Justice-site Olympe de Gouges - 13 Place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01

(*) Pour une **remise en main propre dans les locaux de la Mission**, avant 16 heures, merci de bien vouloir appeler préalablement Mme Sophie Sebag 01 70 22 70 67 - Mission de recherche Droit et Justice - Ministère de la Justice – Millénaire – 35 rue de la Gare-75019 Paris

Pour envoyer la version électronique du dossier : mission@gjp-recherche-justice.fr

Pour toute question d'ordre scientifique :

Victoria Vanneau, vanneau@gjp-recherche-justice.fr

Jeanne Chabbal, chabbal@gjp-recherche-justice.fr

Pour toute question d'ordre administratif et financier :

Geneviève Ceyrac, ceyrac@gjp-recherche-justice.fr